



## Point sur le rapprochement UNSA / CFE-CGC

### Communication d'Alain OLIVE

Cher(e)s Ami(e)s, Cher(e)s Camarades,

Voici quelques informations sur le rapprochement UNSA / CFE-CGC.

Dans le cadre de notre au Bureau National Elargi (BNE) qui s'est tenu à Bagnolet les 21 et 22 janvier 2009 nous avons fait un point sur le rapprochement UNSA/CFE-CGC.

Cela était d'autant plus indispensable qu'à l'intérieur de la CFE/CGC des forces sont à l'œuvre pour faire échouer ce projet.

Conformément au mandat que nous ont donné nos instances respectives, nous poursuivons le travail de rapprochement entre nos deux organisations.

Beaucoup a déjà été fait.

Dans un premier temps, il fallait vérifier si nous pouvions travailler et militer ensemble. Il fallait savoir si les valeurs et les principes défendus par nos deux organisations étaient compatibles.

Une telle question concernant des organisations syndicales - qui peut parfois paraître saugrenue dans certains pays qui nous entourent - mérite d'être posée en France, tant notre histoire syndicale, traversée d'idéologies diverses, est singulière.

La réponse à ces interrogations, parfaitement légitimes, est venue avec l'élaboration en commun du texte : « Agir ensemble, une initiative historique. »

Clé de voûte de notre rapprochement, cette véritable charte du vivre ensemble, que constitue ce texte a permis de faire disparaître des préventions et a démontré que nous pouvions nous identifier à des principes, à des valeurs ainsi qu'à une ligne syndicale communes.

Les groupes de travail de l'UNSA et de la CFE-CGC qui se sont réunis, séparément d'abord, puis en commun, ont enrichi ce texte et lui ont donné des prolongements.

A la CFE-CGC les opposants à ce rapprochement n'ont pas désarmé. Contraints, après la publication du texte « Agir ensemble, une initiative historique » d'en rabattre sur les oppositions de

valeurs et de principes qui feraient de la CFE-CGE et de l'UNSA des syndicats « inconciliables », ils enfourchent de nouveaux chevaux de bataille.

Ces opposants résolus ont levé les drapeaux de la révolte autour de l'irrédentisme cadre.

Pour eux, le syndicalisme cadre, doit continuer à vivre replié dans son donjon.

L'avenir serait à l'enfermement et à l'isolement. Et de critiquer les syndicats dits « généralistes », le mot généraliste sonnait dans leur bouche comme une insulte.

Pour faire bonne mesure, ce sont les mêmes, qui sans peur du ridicule, dénoncent haut et fort le corporatisme des fonctionnaires.

Lors du Comité directeur confédéral de la CFE-CGC du 20 janvier les opposants au rapprochement ont marqué un point en faisant voter une motion demandant la suspension des discussions avec l'UNSA au prétexte d'une information insuffisante à l'intérieur de la CFE-CGC de la part du président Bernard Van Craeynest et de son équipe.

Bernard Van Craeynest a répliqué par une lettre ouverte aux adhérents de la CFE-CGC .

Vous trouverez en annexe le texte voté par 85 voix et 2 abstentions par le Bureau national élargi de l'UNSA. Ce texte confirme notre volonté de construire avec la CFE-CGC un grand pôle syndical réformiste.

Nous devons affirmer haut et fort que la France de 2009 n'est pas celle de 1946 et que les modifications dans la structure du salariat que nous connaissons imposent des modifications dans la prise en compte de la défense des salarié(e)s et donc dans la nature même du syndicalisme.

**Eu égard à la nature des sujets interprofessionnels qui concernent aussi bien par exemple l'emploi que notre système de protection sociale, il est illusoire de penser qu'une organisation syndicale positionnée sur un seul segment du salariat -fût-ce l'encadrement-pourrait avoir une influence sur les prises de décisions, y compris celles qui la concernent directement, comme on risque de le voir sur la question des retraites complémentaires.**

Or une organisation syndicale – sauf à disparaître à très court terme - ne peut se réduire simplement à témoigner ou à exercer une influence partielle et aléatoire.

**Une organisation syndicale doit avoir une vraie utilité sociale qu'elle manifeste par son influence.** Cette influence suppose une taille critique conséquente, des militantes et des militants qui peuvent exercer un vrai rapport de force. Et cela n'est possible que si cette organisation syndicale rayonne sur la totalité du champ interprofessionnel.

C'est dans l'instauration de ce rapport de force vis-à-vis des pouvoirs publics et du patronat ainsi que des autres organisations syndicales que l'on distingue une organisation syndicale d'une association de défense d'intérêts purement catégoriels.

**Vouloir maintenir durablement la CFE-CGC dans le statut de syndicat catégoriel et l'UNSA dans un statut d'organisation syndicale à dominante secteur public, ce n'est ni plus moins que vouloir enfermer nos deux organisations dans un statut d'organisations syndicales mineures sans influence réelle sur le cours des choses.**

Ce serait en réalité sacrifier la défense des salariés que nous avons mission de défendre pour la survie d'un appareil syndical bureaucratique dont les intérêts ne recouperaient plus ceux de ses adhérent(e)s.

Il faut ajouter à cela un élément juridique impératif tiré de la loi du 20 août 2008. Désormais la CFE-CGE, qu'il s'agisse du secteur privé ou de la fonction publique, ne pourra représenter que l'encadrement dans le sens strict de ce terme. La tolérance, qui prévalait avec l'arrêté de 1966 et qui permettait de comptabiliser pour la CFE-CGC des voix non- cadres, n'est plus admise avec la nouvelle loi.

Refuser les évolutions que nous proposons, c'est se vivre comme une force d'appoint d'organisations syndicales plus puissantes dont nous ne partageons dans bien des cas, ni la ligne syndicale ni les pratiques qui s'en inspirent.

Refuser le rapprochement de nos deux organisations, c'est à terme accepter une mise sous tutelle de la CFE-CGC et de l'UNSA par des organisations, considérées aujourd'hui comme plus puissantes. C'est de fait refuser de jouer un rôle majeur sur la scène syndicale française. Cela est pour nous inacceptable, alors même que l'alliance CFE-CGC / UNSA constitue la troisième force syndicale de ce pays en nombre de voix aux élections professionnelles et en nombre de militant(e)s.

Nous connaissons trop les appareils pour ignorer que certaines oppositions à ce rapprochement sont à rechercher dans la défense et la préservation de privilèges et des rentes de situation qui vont de pair.

Que les défenseurs du statu quo veuillent habiller la défense de leurs intérêts particuliers de la couleur des grands principes, ne trompe personne.

De plus, certains des opposants à ce rapprochement à l'intérieur de la CFE-CGC sont les otages de directions d'entreprises qui ont construits des systèmes d'alliances syndicaux, fruit d'un vieux système de connivences. C'est aussi ce vieux système d'alliance que le rapprochement UNSA / CFE-CGC menace.

Dans notre volonté de faire bouger les lignes, de rassembler, nous heurtons incontestablement des intérêts puissants et nombreux.

Raison de plus pour saluer le président de la CFE-CGC pour son courage et sa détermination à porter un projet dans lequel il croit, malgré les risques encourus. C'est là, la marque d'un grand dirigeant syndical.

Un Comité directeur confédéral de la CFE-CGC doit se réunir le 2 février prochain. Il sera décisif pour notre projet de rapprochement. Je vous tiendrai bien sûr informé de ses conclusions.

## **BUREAU NATIONAL ÉLARGI des 21 et 22 janvier 2009**

### **Motion du Bureau National élargi**

Le Bureau national élargi de l'UNSA, réuni le 21 janvier 2009 prend acte de la décision du Comité directeur confédéral de la CFE-CGC de suspendre les négociations avec l'UNSA en vue du rapprochement de ces deux organisations.

L'UNSA fait confiance au Président de la CFE-CGC, Bernard Van Craeynest pour résoudre les difficultés rencontrées.

Le Bureau national élargi de l'UNSA réaffirme son engagement à construire avec la CFE-CGC ainsi qu'avec toutes celles et tous ceux qui partagent ce projet un grand pôle réformiste, dont le texte commun « Agir ensemble » définit les principes et les valeurs.

### **Motion adoptée :**

- ***Pour : 85***
- ***Abstention : 2***